

Pôle 3E dans les DIRECCTE

La casse est en marche

Sous prétexte d'un article à paraître sur le sujet dans un hebdomadaire, **FO Finances** et ses homologues ont été convoqués en urgence, ce mercredi 29 août, par le directeur de cabinet de Monsieur Le Maire, Monsieur Moulin, pour nous présenter la restructuration du pôle 3E dans les DIRECCTE.

Les prémices de celle-ci ont déjà largement été divulguées dans la circulaire du Premier Ministre du 24 juillet dernier, jetant le trouble et le désarroi auprès des agents concernés.

Pour justifier cette nouvelle réforme, M Moulin a de nouveau développé l'argument de la juxtaposition des interlocuteurs pour les entreprises dans le développement économique entraînant selon ses termes « redondance et inefficience ». De plus, pour le directeur de cabinet, il faut tirer toutes les conséquences de la Loi Notre.

En conséquence, le ministre a décidé de ne conserver que trois missions prioritaires actuellement exercées dans le pôle 3 E dans les DIRECCTE :

- **L'accompagnement des entreprises en difficulté,**
- **Le développement et la veille des filières stratégiques,**
- **L'innovation**

En moyens humains, le verdict est brutal pour exercer l'ensemble de ses missions : **10 agents par régions en moyenne, implantés quasi exclusivement dans les chefs lieux de région. De 430 agents environ actuellement, les missions « économie » des pôles 3E conserveraient environ 120 à 130 agents !**

Les DOM et la Corse ne sont pas concernés par cette réforme.

FO Finances a d'entrée de jeu voulu souligner que les missions exercées dans les DIRECCTE, n'étaient pas similaires à celles des conseils régionaux et qu'en conséquence leur maintien se justifiait pleinement. De plus, le niveau des emplois annoncés est totalement déconnecté de la réalité de la charge de travail pour l'exercice des missions restantes. Pour exemple, le commissaire au redressement productif, qui est maintenu dans le nouveau schéma d'organisation, est bien souvent entouré de plusieurs collaborateurs.

Interrogé par **FO Finances**, sur le maintien de ses missions dans les DIRECCTE ou transférées dans une nouvelle structure rattachée directement à la DGE, M Moulin et ses collaborateurs ont éludé la réponse admettant que les arbitrages n'étaient pas encore faits !

Madame Penicaud a de son côté engagé une revue des missions dans son ministère qui ne sera pas sans impact pour le devenir des DIRECCTE.

En réponse à une interrogation de **FO Finances**, il a été précisé que le service de la métrologie était exclu de la réforme.

Sur beaucoup d'autres points mentionnés par **FO Finances**: sur l'exercice des missions, l'organisation et les compétences de cette nouvelle unité de travail, le devenir d'autres missions (médiation des entreprises : 23 ETP, entre autres), nos interlocuteurs sont restés dans le flou, renvoyant à des débats ultérieurs.

Ils ont été beaucoup plus prolixes sur le calendrier de la réforme:

- **Entretien individualisé avec l'ensemble des agents concernés d'ici le 31 décembre 2018**
- **Fin 2019, pour trouver une solution adaptée à chaque agent, en lien avec la plateforme d'appui régional interministérielle et la création d'une cellule de reclassement dans chaque DIRECCTE.**

Pour accompagner cette restructuration, M Moulin s'appuie sur la concertation en cours au niveau Fonction Publique, n'excluant pas par ailleurs des MAD avec d'autres organismes, collectivités ou ministères.

FO Finances ne cautionne pas les thèmes en discussion à la Direction Générale de la Fonction Publique, comme par exemple le plan de départ volontaire, car ils ne répondent pas aux attentes des personnels.

C'est pourquoi, **FO Finances**, rejoint par d'autres fédérations, a demandé, d'une part l'ouverture de discussions sur la nouvelle organisation et les missions de cette unité de travail avec le nouveau directeur de la DGE et d'autre part l'ouverture d'une négociation au niveau ministériel pour l'élaboration d'un plan social d'accompagnement à la hauteur du choc subi par les agents, avec les risques psycho-sociaux qui ne sont pas à négliger.

Le directeur de cabinet a même semblé élargir à l'ensemble des deux ministères de Bercy une telle négociation, ne cachant pas que les annonces de ce jour seraient les premières d'une longue série dans les semaines à venir et ce pour l'ensemble des directions.

Cela promet !

FO Finances aura l'occasion de revenir sur tous ces sujets et de réaffirmer ses exigences à l'occasion de l'audience accordée par Monsieur le Maire, le 4 septembre prochain.

Le rapport de la Commission « AP 22 » n'a peut-être pas eu une publication officielle, par contre la mise en œuvre des mesures prônées dans ce rapport non pas tardé à alimenter les décisions gouvernementales.

La casse du service public républicain est en marche mais **FO Finances ne peut s'y résoudre !**

Plus que jamais une réaction forte et dans l'unité la plus large est nécessaire pour la stopper !

POUR DÉFENDRE MES DROITS

